



## Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du mercredi 21 février 2018

Le mercredi 21 février 2018, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le jeudi 15 février 2018, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Géraldine MARCHISET.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI, M. David LAURY, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.

#### Représentés

M. Joël THOREZ donne pouvoir à Mme Frédérique DÉTREZ, M. Éric STIENNE donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX donne pouvoir à M. Bertrand MERLIN, Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à Mme Martine PINHEIRO.

*Un enregistrement audio de la séance est effectué.*

#### SECRETARIAT DE SÉANCE

Mme Géraldine MARCHISET est chargée d'assurer le secrétariat.

#### PROCÈS VERBAL

L'intervention de M. le Vice-président de la Commission des Finances lors de la séance du 13 décembre 2017 ayant été, à la demande de M. Gilles Coquelle, supprimée du compte rendu, le procès-verbal est mis au vote ; il est adopté à l'unanimité.

#### FINANCES LOCALES

##### 1 - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mlle LETENEUR et M. COQUELLE), **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe de la « Foire à l'Ail Fumé d'Arleux », lequel peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00 €	47 276,81 €
Dépenses	2 091,00 €	45 185,81 €

## 2 - Budget annexe de la Foire à L'Ail fumé : Compte de gestion

Le Conseil municipal, délibérant à l'unanimité sur le compte de gestion 2017 du budget annexe de la « Foire à l'Ail Fumé d'Arleux », **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le compte de gestion 2017 du Budget annexe dressé par Monsieur le Trésorier.

## 3 - Budget annexe de la Foire à L'Ail fumé : Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter l'affectation de 2091 € en investissement et 0 € en fonctionnement.

INVESTISSEMENT	Opérations réelles de l'exercice	Dépenses - 2 091 €	Recettes + 0 €
	Opérations d'ordre		
	Résultat d'exercice	- 2091 €	
	Résultat de clôture précédent		
	<b>Total</b>	<b>- 2 091 €</b>	
	Report d'opérations		
	<b>Total</b>	<b>- 2 091 €</b>	
Apport depuis la section de fonctionnement		+ 2 091 €	
Reste en investissement		+ 0 €	

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles de l'exercice	Dépenses - 45 185,81 €	Recettes + 47 276 ,81 €
	Opérations d'ordre		
	Résultat d'exercice	+ 2 091 €	
	Résultat de clôture précédent		
	<b>Total</b>	<b>+ 2 091 €</b>	
	Besoin en investissement	- 2 091 €	
	Reste en fonctionnement	+ 0 €	

## 4 - Budget principal : Compte administratif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 20 VOIX POUR et 2 ABSENTATIONS (Mme LETENEUR et M. COQUELLE), **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 333 451,43 €	2 642 551,35 €
Dépenses	821 024,59 €	1 770 220,23 €

## 5 - Budget principal : Compte de gestion

Le Conseil municipal, délibérant à l'unanimité sur le compte de gestion 2017 du budget principal, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le Compte de Gestion 2017 du Budget principal dressé par Monsieur le Trésorier.

## 6 - Budget principal : Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter l'affectation de 801 438,74 € en investissement et 402 645,61 € en fonctionnement.

	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles de l'exercice	- 821 024,59 € + 1 320 929,51 €
	Opérations d'ordre	+ 12 521,92 €
	Résultat d'exercice	+ 512 426,84 €
	Résultat de clôture précédent	+ 351 223,94 € (délib. 13/12/2017)
	<b>Total</b>	<b>+ 863 650,78 €</b>
	Report d'opérations	- 2 835 959,52 + 1 170 870,00
	<b>Total</b>	<b>- 801 438,74 €</b>
	Apport depuis la section de fonctionnement	+ 801 438,74 €
	Reste en investissement	+ 0,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Opérations réelles de l'exercice	- 1 757 698,31 € + 2 642 551,35 €
	Opérations d'ordre	- 12 521,92 €
	Résultat d'exercice	+ 872 331,12 €
	Résultat de clôture précédent	+ 331 753,23 € (délib. 13/12/2017)
	<b>Total</b>	<b>+ 1 204 084,35 €</b>
	Besoin en investissement	- 801 438,74 €
	Reste en fonctionnement	+ 402 645,61 €

## 7 - Déplacement au salon international de l'Agriculture - Tarifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix POUR, **DECIDE** :

- D'approuver l'organisation d'un déplacement le 28 février 2018 au salon International de l'Agriculture
- De fixer les tarifs comme suit : 15 € pour les bénévoles de la Foire à l'Ail fumé et 25 € pour les autres

## **8 - AMI centre-bourg : Aménagement de la place Charles de Gaulle compris construction d'une halle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet d'aménagement de la place Charles de Gaulle pour un montant de 322 140,00 € HT
- D'approuver la construction d'une halle de marché pour 463 000,00 € HT et l'aménagement d'un parking de 51 places pour 275 900,00 € HT
- De solliciter la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- De valider le plan de financement pour un montant total HT de 1 061 040,00 €

<b>Travaux</b>		<b>Financements</b>			
	HT		HT	Taux	
Halle de marché	463 000,00 €	FISAC	57 645,00 €	5,43%	Halle uniquement
VRD (parking 51 places)	275 900,00 €	Etat - DETR	149 510,00 €	14,09%	VRD + place
Place Charles de Gaulle	322 140,00 €	Région - PRADET	250 000,00 €	23,56%	Halle uniquement
		Département	239 216,00 €	22,55%	VRD + place
		Sous-total (total des subventions publiques)	696 371,00 €	65,63%	
		Participation du demandeur	364 669,00 €	34,37%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 040,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 061 040,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

- De solliciter les financements afférents à cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à la présente décision à l'exclusion de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dont les termes devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée

## **9 - Demande de subventions : Aménagement de la place Charles de Gaulle et des abords de la halle de marché**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'approuver le projet d'aménagement pour un montant total de 598 040,00 € HT
- D'approuver le plan de financement

Travaux		HT	Financements		HT	Taux
VRD (parking 51 places)		275 900,00 €	Etat - DETR	149 510,00 €		25,00%
Place Charles de Gaulle		322 140,00 €	Département - Villages et Bourgs	239 216,00 €		40,00%
						0,00%
			Sous-total (total des subventions publiques)	388 726,00 €		65,00%
			Participation du demandeur	209 314,00 €		35,00%
<b>TOTAL</b>		<b>598 040,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>598 040,00 €</b>		<b>100,00%</b>

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 149 510,00 € au titre de la DETR 2018 et correspondant à un taux de participation à hauteur de 25,00 % de l'enveloppe de travaux
- De solliciter auprès du Département une subvention d'un montant de 239 216,00 € au titre de l'ADVB et correspondant à un taux de participation à hauteur de 40,00 % de l'enveloppe de travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes décisions

#### **10 - Demande de subventions : Amélioration des équipements de l'Accueil de Loisirs**

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des Finances en date du 19 février 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver l'acquisition des installations et équipements comme ci-avant présentés et destinés à moderniser l'accueil de loisirs
- D'approuver le plan de financement

Travaux		HT	Financements		HT	Taux
Mobiliers		4 260,78 €	CAF	24 054,80 €		40,00%
Clôture		5 562,92 €				
Stores électriques		12 440,08 €				
Création d'un accès		15 310,24 €				
Aire de jeux		20 712,97 €	Sous-total (total des subventions publiques)	24 054,80 €		40,00%
Visiophone		1 850,00 €	Participation du demandeur	36 082,20 €		60,00%
<b>TOTAL</b>		<b>60 136,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 136,99 €</b>		<b>100,00%</b>

- De solliciter une subvention d'un montant de 23 476,93 € auprès de la CAF et correspondant à un taux de participation de 40 %
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions

### **11 - Demande de subvention : acquisition d'un simulateur de conduite**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'acquérir un simulateur de conduite pour un montant de 2 416,67 € HT
- De solliciter une demande de subvention au titre de la PDSAR 2017 pour un montant de 1 208,33 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y référant.

### **12 - Modification des tarifs et du règlement pour le cimetière et le jardin du souvenir**

En juillet 2017, une stèle a été posée dans le jardin du souvenir au sein du columbarium, afin d'y effectuer, pour les familles qui le souhaitent, la pose de plaques sur lesquels seront inscrits noms, prénoms, années de naissance et décès des personnes dont les cendres auront été déversées dans le jardin du souvenir.

Dans un souci d'opérationnalité, il est proposé d'effectuer la commande et la poste par les services communaux ; l'article 2 du règlement municipal du jardin du souvenir serait ainsi modifié.

#### **Version initiale (délibérations du Conseil municipal des 19 février 2009 et 17 décembre 2012) :**

*« Toute personne, quel que soit son domicile, pourra demander le dépôt des cendres sur le jardin du souvenir. Le dépôt des cendres doit faire l'objet d'une déclaration préalable de l'autorité territoriale.*

*Pour les familles qui le souhaiteront, il sera possible de graver le nom du défunt sur une plaque implantée sur la stèle dans le jardin du souvenir. Dans un souci d'harmonie, le graveur et le modèle de gravure seront imposés par la Commune, les frais seront à la charge de la famille. »*

#### **Nouvelle proposition :**

*« Toute personne, quel que soit son domicile, pourra demander le dépôt des cendres sur le jardin du Souvenir. Le dépôt des cendres doit faire l'objet d'une déclaration préalable de l'autorité territoriale.*

*Pour les familles qui le souhaiteront, il sera possible de faire effectuer, par les services communaux, la pose d'une plaque (avec l'inscription du nom, prénom, années de naissance et décès) sur la stèle prévue à cet effet dans le jardin du souvenir. Dans un*

souci d'harmonie, l'achat de la plaque, la gravure et la pose seront pris en charge par la Commune et les frais seront à la charge de la famille. Le montant sera défini par délibération du Conseil municipal. »

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la modification du règlement comme ci-avant exposé
- **DÉCIDE** de fixer à 25 € le tarif de la plaque gravée facturée aux familles
- **PRÉCISE** que la présente délibération complète le tableau des tarifs communaux votés par délibération n°1648 en date du 13 décembre 2017

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **13 - CAD - Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de fournitures d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.).**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'adhérer au groupement de commande concernant la passation d'un marché de fournitures d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.)
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande
- D'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention du groupement de commande à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision

### **14 - CAD - Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché à bons de commande pour le sel de déneigement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'adhérer au groupement de commande concernant la passation d'un marché de livraison et de fourniture de sel de déneigement
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande
- D'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention du groupement de commande à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision

### **15 - Requalification des espaces publics du centre-bourg autour de la mairie et de l'église long de la RD 65 - Mission de maîtrise d'œuvre**

Un avis d'appel à concurrence a été publié le 02 janvier 2018 sur le portail de la commune ([www.arleux.fr](http://www.arleux.fr)) ainsi que sur la plateforme dédiée ([www.rvvn.org](http://www.rvvn.org)) afin de retenir un groupement pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet

d'aménagement des espaces publics situés le long de la RD 65 depuis la mairie jusque l'église.

Le montant total des travaux a été estimé à 1 000 000,00 € HT et défini en deux secteurs :

- Secteur 1 : Place Charles de Gaulle, rue Georges Lefebvre et rue Nonotte
- Secteur 2 : Eglise et place du Monument

Les réponses étaient attendues pour le lundi 22 janvier 2018 avant 17h00. A l'issue du délai 4 plis ont été déposés :

La commission pour les marchés à procédure adaptée s'est réunie le 25 janvier 2018 et a procédé à l'analyse des offres selon deux critères :

- Prix (toutes tranches comprises) : 30 points
- Valeur technique de l'offre : 70 points

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues, a attribué le marché au groupement URBA FOLIA pour un montant prévisionnel de :

- Tranche ferme : 31 850,00 € HT
- Tranche conditionnelle : 17 150,00 € HT

## **16 - Réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes**

Un avis d'appel à concurrence a été publié le 20 novembre 2017 sur le portail de la commune ([www.arleux.fr](http://www.arleux.fr)) ainsi que sur la plateforme dédiée ([www.rvvn.org](http://www.rvvn.org)) afin de retenir des entreprises pour la réalisation de travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes et reconfiguration des locaux techniques.

Cet avis a également fait l'objet d'une insertion dans les éditions de la Voix du Nord le 29 novembre 2017.

Le marché se décompose en 4 lots comme suit :

- Lot n°1 « Gros Œuvre »
  - ❖ Tranche ferme : sanitaires
  - ❖ Tranche optionnelle : locaux techniques
- Lot n°2 « Électricité »
  - ❖ Tranche ferme : sanitaires
  - ❖ Tranche optionnelle : locaux techniques
- Lot n°3 « Plomberie »
  - ❖ Tranche ferme : sanitaires
  - ❖ Tranche optionnelle : locaux techniques
- Lot n°4 « Peinture » - Tranche ferme



Les lots 1, 2 et 3 comportent en outre une variante concernant la démolition des installations existantes.

Les réponses étaient attendues pour le lundi 11 décembre 2017 avant 17h00. A l'issue du délai 12 plis ont été déposés :

La commission pour les marchés à procédure adaptée s'est réunie le 25 janvier 2018 et a procédé à l'analyse des offres selon deux critères :

- Prix (toutes tranches comprises) : 60 points
- Valeur technique de l'offre : 40 points

L'offre de l'entreprise BÉNEDET pour le lot n°3 a été jugée « irrégulière » au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui dispose qu' « une offre irrégulière est une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel à concurrence ou dans les documents de la consultation ».

En effet, il a été relevé des incohérences entre le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Estimatif. En outre les unités ont été modifiées dans le document alors qu'il n'était pas permis au candidat de modifier les pièces du marché.

Son offre n'a donc pas été examinée.

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues, a attribué chaque lot comme suit :

LOT	ENTREPRISE	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
1 « Gros Œuvre »	C4M	41 375,18 €	20 880,30 €	62 255,48 €
2 « Électricité »	EIN	4 050,00 €	1 010,00 €	5 060,00 €
3 « Plomberie »	UTB	21 275,00 €	2 648,00 €	24 373,00 €
4 « Peinture »	RUDANT & FILS	1 451,18 €	-	1 451,18 €
<b>TOTAL HT</b>				<b>93 139,66 €</b>

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### **17 - Droit de préemption : parcelle D 312 pour partie, 6 ruelle Gros Jean**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de préempter le lot n°2 du n°6 de la ruelle Gros Jean au prix de vente fixé à 40 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exercer au nom du Conseil municipal le droit de préemption
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente décision.

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **18 - CAD - Convention intercommunale d'attribution (CIA) : consultation**

Le Conseil municipal n'émet pas d'avis sur le projet de convention intercommunale d'attribution.

### **19 - CAD - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information du Demandeur (PPGDLSID) : consultation**

Le Conseil municipal n'émet pas d'avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

## **DECISIONS DIRECTES**

### **20 - Permis de construire**

SANS OBJET

### **21 - Déclarations d'intention d'aliéner**

IMMEUBLE :

D 312p (lot n°1) - 6 ruelle Gros Jean – 6 rue du marais - 104 rue Salvador Allende - 14 rue Georges Lefebvre

TERRAIN :

ZD 24 et 25 lieudit "Château de Marcq", ZH 17 lieudit "Plain terroir" - ZC 346, 359, 366, 367, 368, 365, 349, 355 et 376 lieudit "En deçà du Mont" - ZE 120 et 121 lieudit "Les Hures" - B 1579 Clos du cimetière

### **22 - Déclarations préalables**

TRAVAUX AUTORISÉS

DP5901517O0045 - 25 rue de la Poste - Isolation par l'extérieur

DP5901517O0046 - 13 rue du Marais - Edification d'un mur en façade avec portail et portillon et garage démontable

DP5901517O0047 - 3 B avenue de la Gare - Local technique de télécommunication

DP5901517O0048 - 4 rue de la Chaussée - Changement de destination en commerce et pose d'enseigne

DP5901517O0049 - 1 rue des Lumières - Abri de jardin

DP5901518O0002 - 52 rue du Bias - Menuiseries extérieures

#### TRAVAUX REFUSÉS

DP5901518O0004 - 2 abris de jardin – Non-respect des distances d'implantation

### QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire accorde la parole à Monsieur Gilles COQUELLE.*

*Monsieur Gilles COQUELLE souhaite obtenir des informations complémentaires quant à la menace de fermeture d'une classe de l'école primaire Bouly Richard.*

*Monsieur le MAIRE indique que cette menace n'était plus à l'ordre du jour et remercie à cette occasion la collaboration des parents d'élèves et enseignants. La classe est officiellement maintenue.*

*Monsieur Gilles COQUELLE souhaite également connaître les raisons de la non inscription à l'ordre du jour de la proposition de motion transmise par le Conseiller départemental et relative au risque de suppression de la desserte d'Arleux par la ligne SNCF de Douai – Cambrai.*

*Monsieur le MAIRE précise que le courrier ayant été reçu la veille du Conseil Municipal, il ne lui était donc plus possible de modifier l'ordre du jour. Il souligne qu'une intervention conjointe avec le conseiller départemental est prévu le 22 février auprès du Premier ministre, alors en visite à Douai. En outre des interviews ont été accordées, notamment à France Bleu et Europe 1. Enfin Monsieur le Maire conclut que le projet de motion sera présenté au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.*

---

**Vu, le secrétaire  
de séance, Mme  
Géraldine  
MARCHISET**

**Les membres du Conseil Municipal, :** M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI, M. David LAURY, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.